
Insertion

Un accompagnement socio professionnel adapté aux gens du voyage

juin 2011

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Inclusion
- Parentalité
- Accessibilité
- Accès à l'emploi
- Santé

Département

Gironde (33)

Sur le vif

« *Ce qui est intéressant dans cette action c'est qu'on la construit au fur et à mesure, en fonction de la demande des participantes* », la responsable de la MDSI de Langon.

Porteur(s) de l'action

Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) des communes de Langon et Cadillac et Association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (Adav 33).

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de répondre aux exigences de la loi RSA et de mettre en place des contrats d'engagement réciproque adaptés, le conseil général de Gironde et l'association Adav 33 travaillent en partenariat pour proposer un accompagnement conforme aux besoins des femmes de la communauté des gens du voyage sédentarisée. Construite en concertation avec les participantes, cette action permet de faire émerger leurs difficultés et d'adapter les réponses apportées.



Origine(s)

Depuis sa création, l'association Addav 33 qui accompagne les gens du voyage dans l'accès au droit, aide les structures de droit commun à intégrer cette communauté dans leurs dispositifs. Clairement identifiée sur le département de la Gironde, l'association prend principalement en charge les gens du voyage itinérants. Pour ceux qui sont sédentarisés, ce sont les Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) du conseil général qui tiennent le rôle de référent. Mais elles n'agissent pas seules et ont su s'entourer des professionnels de l'association qui, forte de son expertise, intervient comme appui technique permettant ainsi aux besoins spécifiques de cette population d'être pris en compte de façon adaptée.

Désireux d'être vraiment au service de leurs usagers et d'enrichir leurs pratiques, les professionnels de la MDSI n'ont donc pas hésité à faire appel à l'Adav 33 pour les aider à se saisir des exigences de la loi à l'occasion de la mise en place du RSA, le 1er Juillet 2009. Car cette nouvelle législation instaure de nombreux changements obligeant l'accompagnement à s'adapter. En effet, lorsque le RMI existait encore, les contrats d'insertion concernaient le couple. Mais avec la mise en place du RSA, la donne change : les contrats d'engagement réciproque, obligatoires pour les bénéficiaires du minima en vue de la reprise d'une activité économique, sont désormais individualisés. Une vraie difficulté pour les assistantes sociales de la MDSI de Langon qui constatent alors que la plupart des femmes bénéficiaires du RSA issues de la communauté des gens du voyage n'ont aucune activité professionnelle et s'occupent plutôt de la prise en charge de leurs enfants et du foyer. Difficile alors pour les travailleurs sociaux de remplir ces contrats d'engagement réciproque et de proposer une offre adaptée à ces femmes et à leurs besoins.

Description détaillée

En 2010 la MDSI de Langon et l'Adav 33 entament un diagnostic partagé pour répondre à cette nouvelle problématique. Leur but : développer des actions adaptées aux femmes de la communauté des gens du voyage pour les préparer à une future activité professionnelle. Car tous deux restent convaincus que, pour ces publics spécifiques, une démarche préalable à cette mise au travail est nécessaire.

Une première analyse montre que les gens du voyage sédentarisés sont répartis sur deux secteurs. Alors, pour ne laisser personne de côté, les services sociaux du conseil général décident avant tout d'élargir le territoire de l'action au secteur de Cadillac et à sa MDSI.

En Octobre 2010, les partenaires créent un questionnaire qu'ils soumettent aux femmes bénéficiaires du RSA suivies par les deux MDSI. Puis rapidement, en novembre, ils convoquent les 78 jeunes femmes concernées, âgées de 18 à 35 ans, au cours de quatre réunions d'information réunissant 20 personnes chacune. Objectif : leur expliquer les obligations liées à la loi RSA et leur proposer des ateliers à thème répondant à leurs préoccupations et à leurs besoins. En précisant ce qu'elles attendent de ces ateliers, les femmes permettent aux travailleurs sociaux de dégager les problématiques à aborder : logement, santé, mobilité, alimentation, éducation des enfants et aide aux démarches administratives seront les sujets choisis.

En partant de leur diagnostic partagé, la MDSI et l'Adav 33 créent un comité technique et un comité de pilotage qui se réunissent chaque mois. Forts de leur expertise de terrain, les travailleurs sociaux sont eux-aussi impliqués dans ces deux groupes de réflexion. Une organisation qui permet d'évaluer l'action et sa pertinence en temps réel et en continu.

A partir de janvier 2011, l'action est véritablement lancée sous la forme d'ateliers collectifs. Portant sur chacune des thématiques dégagées, ceux-ci sont co-animés par la MDSI, l'Adav 33, ainsi que des partenaires intervenants.

Contractualisé dans le cadre du contrat réciproque d'engagement rendu obligatoire par la loi RSA, tous les ateliers se décomposent en quatre séances d'1h30. Au cours de chacune de ces sessions, à laquelle participe une quinzaine de femmes en moyenne, un intervenant extérieur (Caf, Resaida, FSL, Carsat, mission locale, banque alimentaire, haltes garderie) vient présenter son action, expliquer son fonctionnement, voir même organiser une visite de ses locaux. La quatrième séance de chaque atelier est ensuite dédiée à une initiation à la lecture et l'écriture. Au départ, l'Adav 33 et la MDSI avaient prévu des sessions de 2h, ponctuées par deux interventions. Mais les travailleurs sociaux se rendent rapidement compte que ces séances sont beaucoup trop lourdes pour de jeunes femmes, pour la plupart illettrées, peu habituées à se trouver dans une pièce close sur des temps aussi longs. C'est donc une disposition plus légère qui est adoptée.

Pour continuer à percevoir le RSA, les participantes, âgées de 18 à 35 ans, doivent répondre aux exigences de leur contrat d'engagement réciproque en participant obligatoirement à au moins deux ateliers de leur choix. Elles peuvent également, si elles le désirent, s'inscrire dans d'autres ateliers. Choix que plusieurs d'entre elles n'ont pas hésité à faire.

Des ateliers construits en collaboration avec les publics

Une volonté qui s'explique probablement par le fait que, dans leur approche, les professionnels de l'Adav 33 et de la MDSI sont à l'écoute des besoins des publics. Une condition de réussite de l'action selon les travailleurs sociaux. Ainsi, au cours des ateliers, les femmes font émerger un certain nombre d'aspirations pour s'inscrire dans d'autres projets, montrant ainsi leur intérêt pour la démarche, au-delà de son caractère obligatoire.

Ces dernières font également part des sujets qu'elles souhaitent aborder au sein des grandes thématiques proposées en soulignant leurs difficultés sur certains points et leur volonté d'aller donc plus loin sur différents sujets. Ainsi, le contenu des ateliers de chaque groupe diffère puisque les sous thèmes sont établis au fur et à mesure des demandes des femmes du groupe et de leurs besoins.

C'est de cette façon que les participantes ont pu, par exemple, préciser leurs difficultés liées à l'illettrisme ou faire part de leur volonté de créer un atelier autour de la cuisine pour apprendre à mieux manger et à mieux gérer leur budget. Un sujet que les professionnels n'avaient, au départ, pas prévu d'aborder.

Une démarche qui ouvre des perspectives

-Sensibiliser à l'illettrisme

En effet, les réunions de préparations avec les femmes concernées et les premiers ateliers ont permis de faire émerger une nouvelle problématique, certaines d'entre elles ayant alors fait part de leurs difficultés liées à la lecture et l'écriture. Les professionnels prévoient donc, pour l'année prochaine, une action intitulée « Fil rouge contre l'illettrisme ». Ce projet sera mené en collaboration avec Orfie, un organisme de formation habitué aux publics précarisés et illettrés qui intervient déjà lors de la quatrième session de chaque atelier pour sensibiliser à la lecture et l'écriture. A la fin de l'action, la MDSI proposera en outre aux participantes d'intégrer un atelier illettrisme et vie pratique d'une durée de six mois.

Pour l'Adav 33, qui connaissait déjà ce besoin, c'est une nouvelle opportunité qui permet de mettre cette action coûteuse en place : la possibilité aujourd'hui en Sud-Gironde de pouvoir bénéficier de fonds sociaux européens (FSE). La demande de financement est faite, les professionnels attendent désormais une réponse qui ne devrait plus tarder.

Le projet inclue par ailleurs un stage d'apprentissage de la taille de la vigne. Une action déjà menée auprès de publics mixtes illettrés, qui ne peuvent donc pas fréquenter les formations classiques. Un

autre atelier sera également intégré pour les personnes illettrées ayant créé une micro entreprise ou bien les femmes des hommes ayant créé ce type de société. Son but : travailler autour de l'administratif et de la communication.

L'idée de cette action est, une fois de plus, de prendre en compte les difficultés des personnes illettrées et d'adapter la formation à leurs besoins. Voulu comme mixte, elle ne sera pas réservée à la communauté des gens du voyage.

-Développer la mixité des publics

Car en effet, au commencement du projet, il s'avère plus facile de travailler avec un public ciblé. Mais pour les travailleurs sociaux, hors de question de faire de l'accompagnement socioprofessionnel des femmes une action discriminante. Alors, l'objectif que se fixent l'Adav 33 et la MDSI est d'ouvrir leurs ateliers à de nouveaux publics pour créer de la mixité sociale. Il s'agit à moyen terme de permettre de participer à toutes les femmes qui rencontrent des problématiques identiques : illettrisme, difficultés de mobilité, isolement dans leur environnement familial...

Bilan

- L'action concerne 78 femmes de la communauté des gens du voyage, sédentarisées et âgées de 18 à 35 ans.
- On constate très peu d'absentéisme dans la participation aux ateliers alors qu'il s'agit de publics pour lesquels il peut y en avoir beaucoup. Lors de la première séance les femmes arrivent avec des réserves, mais une fois qu'elles ont compris que ces ateliers essayent de répondre à leurs besoins, un climat de confiance s'installe et elles semblent contentes d'y participer.
- L'action a permis de mettre en avant les demandes des femmes de la communauté du voyage sur certaines thématiques, notamment les difficultés liées à la lecture et l'écriture, permettant ainsi de mettre un nouveau dispositif en place : « Fil rouge contre l'illettrisme ».
- Pour les assistantes sociales du conseil général, plus habituées à l'approche individuelle, cette action collective permet d'aborder leur travail d'une autre façon. Grâce au changement de posture qu'il induit, ce type d'approche déconstruit les représentations. Il permet à certains professionnels de prendre conscience des ressources des publics, ce qui a des effets positifs sur le travail en individuel.

Partenaire(s)

Institutionnels

Conseil général de Gironde, Adav 33 (Association des amis des gens du voyage), mission locale.

Comité de pilotage

Direction des actions territorialisées et du développement social et direction politique de la lutte contre les exclusions du conseil général, Adav 33, FSL (Fonds solidarité logement), AGI (antenne girondine d'insertion).

Intervenants

Caf, Carsat (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), Resaida (Réseau d'éducation pour la santé), mission locale, banque alimentaire et cuisine mobile, haltes garderie...

Moyens

Humains

L'action ne demande pas de moyens humains supplémentaires et s'appuie sur les forces en présence.

Pour la MDSI de Langon : la responsable de la MDSI, une secrétaire, une AS, la responsable de l'antenne girondine d'insertion, une AS du FSL, un travailleur social de la Caf.

Pour l'Adav 33 : une AS et le directeur de l'antenne locale Sud-Gironde.

Pour la MDSI de Cadillac : une conseillère, une AS, une secrétaire et la responsable de la MDSI.

Financiers

Entre 1 000 et 2 000 euros par an pour l'accompagnement socio professionnel des femmes issues de la communauté des gens du voyage.

Autour de 30 000 euros par an pour le projet « Fil rouge contre l'illettrisme » : Fonds de solidarité européen (50%), conseil général et conseil régional.

Matériels

La MDSI met ses locaux à disposition pour les ateliers.

La mission locale met son local informatique à disposition pour l'atelier démarches administratives qui comprend une initiation à l'informatique.



[>> Consulter l'article du Journal des acteurs sociaux](#)

En complément

[insertion-des-gens-du-voyage-rouler-lentement-pour-arriver-a-bon-port-jas-167-.pdf](#)

Contact

OYON Béatrice

Responsable de circonscription

MDSI (Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion) de la commune Langon

Adresse : 34 Cours du Général Leclerc
33210
Langon
France

Tél. : 05 56 63 62 21

Courriel : beatrice.oyon@cg33.fr